



M.  
Adresse  
Ville, Province  
Code postal

---

### Garantie Agilia® Sol A de Lafarge

---

Monsieur ,

Par la présente nous vous confirmons que le matériau de construction Agilia® Sol A coulé/installé à votre domicile et dont l'usage est une chape liquide synthétique a été spécialement conçu afin de rencontrer nos spécifications. Celles-ci, mentionnées dans la fiche technique du produit sont de la responsabilité de Lafarge Canada Inc. et nous sommes confiants qu'elles seront atteintes ou même dépassées.

Compte tenu que ce matériau n'est pas un produit de finition, nous devons cependant limiter notre responsabilité quant au revêtement qui y sera installé et n'inclut donc pas;

- Fissuration causée par le travail d'une tierce partie, négligence, mauvais traitement
- Usure normale
- Écaillages ou égratignures
- Dommages causé par les impacts
- Détérioration causée par des produits chimiques
- "Acts of God"

De plus, nous ne pourrions être tenu responsables de la qualité de liaison du type de liant utilisé par les installateurs de produits finis. Cependant, nous demeurons disponibles afin de discuter avec eux de la préparation usuelle pour l'installation de produits finis sur notre chape synthétique.

Nous vous remercions d'avoir fait confiance à Lafarge et Polybéton pour vos travaux de chape de plancher.

Cordialement,

Charles Thibault  
Directeur Développement – Québec

C.C. Mme Manon Martineau, Chargée du Dév. Produits spéciaux – Lafarge Canada Inc.  
M. Patrick Cousineau, Propriétaire/Applicateur - Polybéton